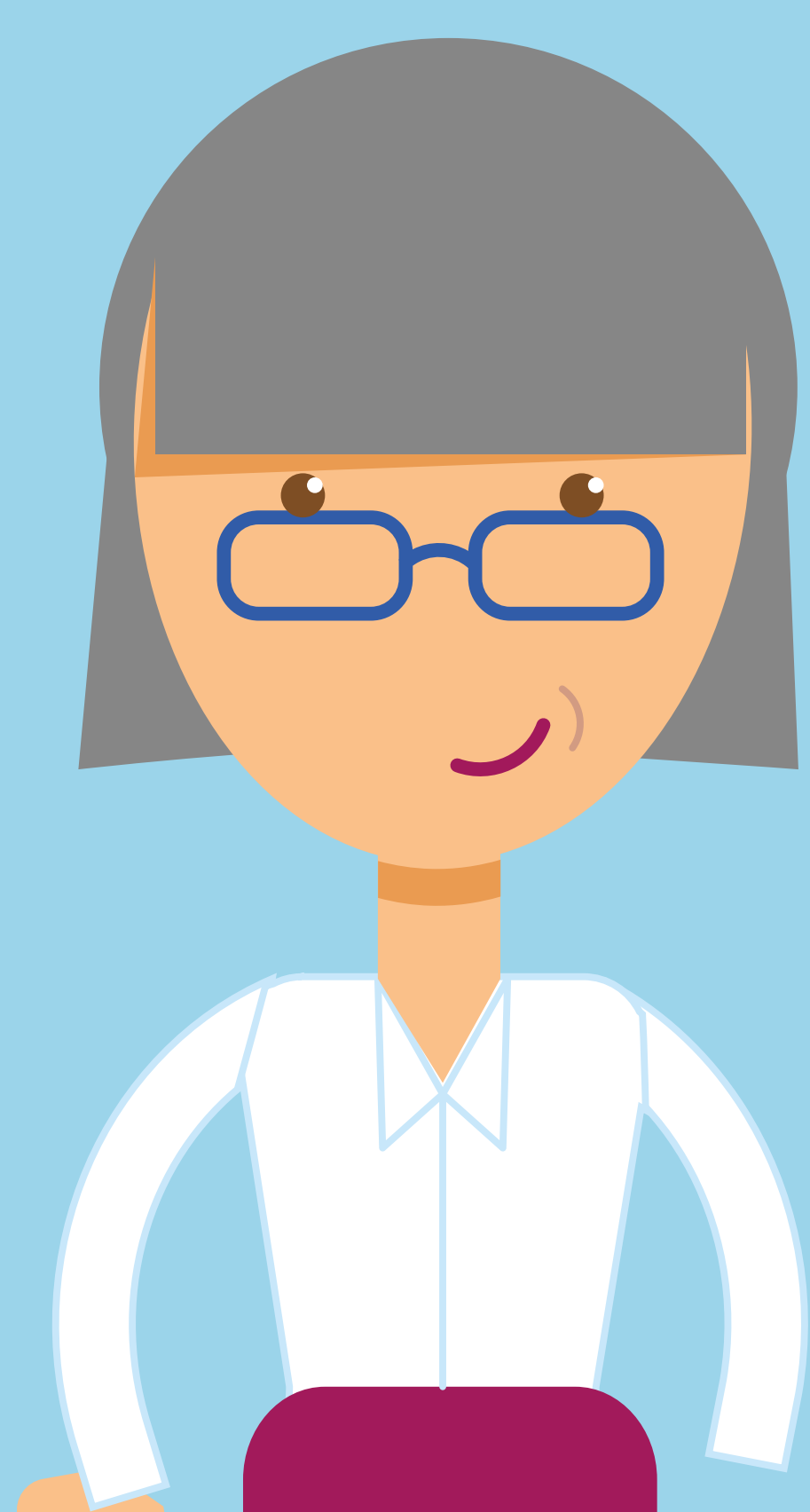


En 2020, le montant de la retraite de base sera revalorisé en fonction du montant total des retraites (base et complémentaire).



MONTANT TOTAL
 DES RETRAITES
1 700 €

DONT **1 029 €**
 RETRAITE DE BASE

Françoise, qui vit à l'étranger, a une retraite nette de 1 700 € par mois, dont 1 029 € de retraite de base.

REVALORISATION

MONTANT
 TOTAL RETRAITE
 < 2 000 €

RÉSIDE À
 L'ÉTRANGER



1 029€

Pour des raisons techniques, sa retraite sera revalorisée en deux temps.

JANVIER 2020



+ 0,3%

1 032 €
 RETRAITE DE BASE

Sa retraite de base sera revalorisée de 0,3% et passera à 1 032 € à compter de janvier.

MAI 2020



+ 1%

1 039 €
 RETRAITE DE BASE

Son taux de revalorisation sera recalculé et l'augmentation de 1% qu'elle aurait dû percevoir dès janvier, soit un montant de retraite de 1 039 €, lui sera versée rétroactivement en mai.